

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

GAZETTE DES CAMPAGNES

Journal du Cultivateur et du Colon.

ABONNEMENT :

3s. 9d., payable invariablement
d'avance.
On ne s'abonne pas pour moins
de six mois.

Si la guerre est la dernière raison des
peuples, l'agriculture doit en être la pre-
mière.



ANNONCES :

1^{re} insertion, 8 cts. la ligne
2^{me} " etc., 2 cts. "
Pour annonces à long terme,
conditions libérales.

Emparons-nous du sol, si nous vou-
lons conserver notre nationalité.

PARAISANT TOUTS LES QUINZE JOURS.

CAUSERIE AGRICOLE :

Le moyen le plus avantageux de faire de l'argent
avec les revenus d'une terre.

Dans notre dernière causerie nous avons démontré qu'un cul-
tivateur peut se ruiner ou ruiner ses héritiers, tout en faisant de
l'argent avec les revenus de sa terre. Aujourd'hui nous al-
lons prouver qu'il y a un moyen de retirer beaucoup d'argent
de son champ, sans l'appauvrir et, au contraire, tout en le ren-
dant de plus en plus fertile. Nous désirons que tous les culti-
vateurs fassent une étude sérieuse de ces questions, car leur ave-
nir repose entièrement sur le système qu'ils vont adopter.

Il y a quelques années, on voyait sur la rive nord de la Ri-
vière du Sud, dans la paroisse de St. Pierre, un cultivateur, M.
Antoine Bacon, qui chaque année retirait de ses terres £160 à
£180, et ses revenus allaient toujours croissant, car son sol loin
de s'appauvrir, s'enrichissait de plus en plus. Ce respectable
et intelligent cultivateur, vendait-il beaucoup de grain ? non ;
semait-il beaucoup de blé ? en petite quantité, vû l'étendue de
son champ. Avec quoi faisait-il donc son argent ? Le voici :
Nous avons nous-mêmes compté, chez lui, 36 vaches de bonne
qualité, qui paissaient dans un pâturage abondant. Il élevait un
grand nombre de vaux, soit pour remplacer les plus âgés parmi
les bêtes à cornes, soit pour la boucherie. Au mois de juillet,
chaque année, il avait ordinairement vendu de ces derniers pour
la somme de £36 à £40. Il faisait de deux mille cinq cents à
trois mille livres de beurre, qu'il vendait ordinairement un schel-
ling la livre, ce qui lui rapportait de cent vingt-cinq à cent cin-
quante louis. De plus il faisait de bons bénéfices avec les porcs
qu'il engraisait en partie avec le lait de ses vaches. Nous n'exa-
gérions donc pas en disant, en commençant, que ce cultivateur ré-
alisait chaque année, avec les revenus de sa terre, de £160 à
£180. Retranchons sur cette somme £30 à £40, pour

certains frais qu'entraîne le soin d'un bétail si nombreux. Mais
il ne faut pas oublier un autre revenu plus considérable que la
somme que nous avons retranchée, nous voulons parler du fu-
mier fourni par un nombre aussi considérable d'animaux. Ce
cultivateur avait donc parfaitement compris le mode à employer
dans la culture de nos champs, si on veut en recevoir beaucoup
sans les épuiser.

Les cultivateurs sont absolument comme les pêcheurs et
les chasseurs ; les uns peuvent pêcher dans une rivière, pen-
dant 10, 20, 50 ans, sans diminuer sensiblement la quantité de
poisson, parce qu'il le font à propos. D'autres au contraire
font disparaître en peu de temps d'un petit lac, d'une rivière,
tout le poisson qui s'y trouve, parce qu'ils tendent la ligne
ou le filet pendant le frai. On a vu des forêts fournir une
chasse abondante pendant grand nombre d'années, pendant que
d'autres étaient épuisées dans l'espace de trois à quatre ans, par
des chasseurs inhabiles. Ainsi, des cultivateurs conservent à
la terre toute sa fertilité, en faisant de l'argent, tandis que
d'autres la ruine promptement.

Un autre exemple : M. Hyppolite Paradis, de St. André, comté
de Kamouraska, est un cultivateur qui a aussi lui découvert le
véritable secret de faire beaucoup d'argent sans se ruiner. Tous
les ans, ses bœufs, ses porcs engraisés, le beurre de son nom-
breux troupeau de vaches lui rapporte des sommes considérables.
Mais ses bénéfices de cette année vont surpasser de beaucoup
ceux des années précédentes. Ses vaches lui ont donné 4,000
livres de beurre, de premier choix. On nous assure qu'il va pro-
chainement se rendre à New-York où il recevra trois schel-
lings huit sous, pour chaque livre ; ce sera donc 2,666 piastres
qu'il recevra en échange de ses 4,000 livres de beurre. Beau
bénéfice ! n'est-ce pas ? Ajoutez encore à cela le lait, le fu-
mier et dites si on peut désirer plus, et si ceux-là se trompent
grandement qui prétendent qu'on ne peut s'enrichir que dans
le commerce, la spéculation, etc. On trouverez-vous un meil-

leur spéculateur, un commerçant plus habile que M. H. Paradis ? Combien d'autres cultivateurs de la même force et de la même habileté nous pourrions citer ?

En agriculture, comme en tout le reste, le succès n'est promis qu'aux conditions suivantes : l'amour des devoirs de son état, l'activité, l'intelligence. Dans la classe des cultivateurs, comme dans toutes les autres, un grand nombre désirent de gros bénéfices, mais à condition qu'ils ne coûtent aucun travail, aucune étude, et comme on dit vulgairement, " *que le gibier leur tombe tout rôti dans le bec, pendant qu'ils se tiennent les bras croisés.* " A plusieurs on pourrait répéter ces paroles de la fourmi, à la cigale ; " *Vous avez chanté tout l'été, dansez maintenant.* "

Mais voici ce que vont nous objecter un grand nombre de cultivateurs, qui ne sont pas encore décidés à changer leur mauvais système : " Les exemples que vous nous citez ne sont pas encourageants pour nous, vous nous parlez de gens riches, qui ont beaucoup de terres, qui ont beaucoup d'animaux ; mais nous qui n'avons que deux arpents sur vingt ou sur trente, nous ne pouvons pas avoir autant de vaches, ni faire, par conséquent, autant de beurre. " Quand on est rendu à raisonner ainsi, nous avouons qu'il reste peu de ressources pour guérir un pareil genre de maladie.

Oui, sans doute, les cultivateurs que nous vous donnons pour modèles sont riches aujourd'hui ; mais l'ont-ils toujours été ? Combien, parmi nos premiers cultivateurs ont commencé à cultiver leur terre avec moins de moyens que vous ; combien ont commencé, par être journaliers, serviteurs, qui ont pour ainsi dire acheté une belle propriété, ponce à ponce. N'avez-vous, pas souvent d'ailleurs, été témoins de faits semblables à celui-ci : Un père avait deux fils, à l'aîné il donna son patrimoine, au second, il accorda la liberté de gagner sa vie comme il l'entendrait, ni plus ni moins. Tout le monde d'envier le sort du premier, et de plaindre le second. Au bout de dix ans seulement, la condition des deux frères était bien différente : le premier avait les grandes routes pour partage, tandis que son frère était devenu possesseur du bien paternel ; plus tard encore il avait agrandi considérablement son champ et était devenu le premier cultivateur de sa paroisse : Dans ce cas, aurait-il été raisonnable celui qui aurait dit : " Il peut bien faire de honnes affaires, il est riche, il a une terre étendue ? " Non n'est-ce pas ? Eh bien ! Il en est de même dans la plupart des cas.

Maintenant pour la satisfaction des petits propriétaires, c'est-à-dire de ceux qui ne possèdent que 30 à 40 arpents de terre, calculons les bénéfices qu'ils peuvent réaliser avec leurs animaux, si tout est mis à profit, si leur système de culture est bien organisé et si la maîtresse de la maison sait conduire sa laiterie.

Quarante arpents de terre sont plus que suffisants pour donner du grain pour une famille ordinaire, pour nourrir deux chevaux, six vaches et quelques moutons, si le paccage et le fourrage sont abondants, et ils le seront si on a soin d'engraisser sa terre et d'y semer de la graine de trèfle, de mil, etc. Dans ce calcul nous allons faire ressortir uniquement le profit des vaches laitières, en supposant qu'elles soient assez bonnes à lait.

Chaque laitière peut donner 100 livres de beurre. Avec six laitières vous pouvez donc prétendre à 600 livres, qui à un schelling vous donne cent vingt piastres. Mais retranchons vingt piastres, en supposant que c'est la somme équivalente à la quantité de beurre nécessaire aux besoins du ménage, il nous reste encore cent piastres. Maintenant supposons qu'on élève pour la boucherie deux à trois veaux que l'on vendra dans le cours de l'été, de quatre à six piastres, voilà encore 8 à 12 piastres de profit ; puis le lait dépensé pour le soin ou l'engrais des pores ne peut-il pas être estimé de 12 à 18 piastres ? Ces vaches bien nourries peuvent donner, pendant le temps de la stabulation, c'est-à-dire du commencement de novembre à la fin d'avril, au moins 100 voyages de fumier, ce qui fait à peu près pour chacune, 16 voyages. Si nous estimons chaque voyage à 15 sous, ce qui n'est rien pour ceux qui connaissent la valeur réelle de cet engrais, nous réalisons encore 12 piastres et quelques schellings. Mais ce dernier revenu doit de toute nécessité, être dépensé sur le champ qui nourrit ces animaux. Ainsi toute chose estimée au plus bas prix possible, un cultivateur qui n'a que quarante arpents de terre peut réaliser un profit de \$130 environ.

Maintenant mettez donc ce revenu en face de celui que vous ferez avec le commerce du grain. Il vous faudra labourer 6 arpents et plus de terre, y semer une douzaine de minots de grain, fatiguer vos animaux de travail, perdre vous-même un temps considérable, épuiser de plus en plus votre terre, payer plusieurs journées d'hommes pour la semence et la récolte. Si vous savez calculer, vous avouerez aussitôt dans ce second cas, comme on dit vulgairement, " *que la peine emporte le profit.* "

Nous le répétons, vous êtes toujours en dessous quand vous essayez de faire de l'argent avec du grain, sur une terre qui n'est pas engraisée. Mais, bon Dieu ! il suffit d'ouvrir les yeux, de regarder autour de soi pour se convaincre que ce que nous avançons est parfaitement vrai. Or s'il y a un moyen ruineux de faire de l'argent avec les revenus d'une terre, il y a donc aussi un moyen d'en faire avec la même terre, en l'engraisant et en s'enrichissant soi-même.

De grâce qu'on y songe donc sérieusement, et que le printemps prochain soit donc l'époque d'une complète transformation.

HISTOIRE DE LA QUINZAINE.

L'année 1865 promet d'être féconde en événements de la plus haute importance. Le génie du mal lève audacieusement sa tête hideuse, sur tous les coins du globe, et appelle avec frénésie, les princes, les rois, les empereurs à son secours ; et ces aveugles dociles à cet appel diabolique, oubliant celui qui leur a confié l'autorité pour conduire les peuples dans la voie du bien, tendent la main à la révolution, pour faire, de concert avec elle, une guerre à mort à l'Eglise, et en elle, à la société et à la civilisation.

Ce concert des puissances de la terre et de l'enfer, et de tous les êtres sans aveu et sans conscience

ces cris lugubres qui semblent s'échapper du fond de l'abîme : "Mort, mort au Christ! mort à son vicaire! mort à la tyrannie cléricale!" ne jettent-ils pas la terreur au fond du cœur du chef de l'Église? Non, non, comme nous le disions dans notre dernière *Quinzaine*, il est toujours calme, son front est serein comme dans les jours glorieux où tout son peuple l'acclamait. De plus, la lutte qu'on engage avec lui tous les jours, ne fait qu'éclater davantage son courage, ne fait que briller aux yeux du monde entier, la confiance sans bornes qu'il repose dans cette promesse divine : "*Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes de l'enfer ne prévaudront jamais contre elle.*" Au milieu du tumulte que le flot des passions déchaînées font retentir autour de lui, des blasphèmes et des horreurs que l'impiété vomit de toute part, il se lève dans sa dignité, et d'une voix plus forte que celle de la tempête qui menace de l'engloutir : "Prêtez, dit-il, une oreille attentive aux paroles que le Tout-puissant prononce par ma bouche." "*Ego autem constitutus sum rex ab eo super Sion montem sanctum ejus; predicans præceptum ejus. Et nunc, reges, intelligite, etc.*"

J'ai été établi par le Seigneur sur Sion, la montagne sainte, avec l'ordre de faire connaître sa volonté. Et maintenant, puissants de la terre comprenez, instruisez-vous de vos devoirs, vous qui jugez le monde."

Mais quel est celui qui est chargé d'enseigner la voie aux rois et aux peuples, de diriger leurs pas? Celui qui en a reçu le pouvoir d'en haut, celui à qui il a été dit : "*Celui qui vous écoute m'écoute, celui qui vous méprise me méprise.—Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.*" Pénétré de toute l'importance du devoir qui lui incombe, le Saint Pontife se met à l'œuvre; et une lettre apostolique (encyclique) est adressée à tous les évêques catholiques du monde chrétien, concé lant un jubilé universel pour l'année 1865, reprouvant et condamnant une suite d'erreurs en grand honneur de nos jours. Mais qui peut nier que la divine Sagesse préside à ces actes solennels du chef de l'Église? En effet, cette encyclique, qui doit être l'objet du respect et de la soumission de tout vrai catholique, n'est-elle pas l'œuvre de plusieurs années de méditations?

Lorsque les évêques, en si grand nombre, se rendirent à Rome, en 1862, pour former autour de la chaire de St. Pierre, cette incomparable assemblée qui frappa le monde d'étonnement et d'admiration, un grand nombre d'entre eux conjurèrent le chef suprême de l'Église, de se prononcer sur ces théories modernes qui avaient toute l'apparence d'être autant d'erreurs grossières qui pourraient avoir les plus déplorables conséquences. Cette prière des pasteurs des peuples, qui ont la garde des âmes, et qui seuls peuvent sonder la profondeur du mal, ne pouvait pas trouver indifférent Celui qui est chargé de conduire et d'éclairer les pasteurs et les brebis. Les hommes les plus éclairés, les plus sages et les plus saints dans cette assemblée, furent chargés par Pie IX, d'étudier d'une manière approfondie toutes ces matières difficiles et délicates, et de déclarer en âme et conscience, si elles pouvaient

être conformes aux enseignements de l'Église. En même temps, suivant l'usage de Rome, surtout dans les circonstances graves, le souverain Pontife invoque l'Esprit Saint, ordonne de nombreuses prières, dans les maisons religieuses, afin que la décision qui devait être donnée fut conforme à la vérité et pour le plus grand bien de l'Église et des peuples. Le travail terminé, le Souverain Pontife, au milieu de la méditation et de la prière a rendu la décision qui se trouve formulée dans l'Encyclique, qui porte la date du 8 décembre. Cette lettre apostolique a été signée par le Saint-Père, le jour de la fête de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge.

La veille de cet acte si important, Pie IX se rendant pour assister à la clôture de la neuvaine, dans l'église des douze apôtres, ceux qui l'entouraient demeurèrent frappés et attendris devant sa tendre et expansive piété. Le Pape, les mains et les yeux tendus vers l'image de la Vierge Immaculée, les joues baignées de larmes, semblait adresser une ardente et suprême prière à celle que l'on invoque jamais en vain! Qui peut savoir ce qui se passait alors dans l'âme de l'auguste pontife, et si, sur le point de prendre la grande décision du lendemain, il ne conjurait pas Marie de diriger sa main, son cœur et son esprit.

Cette encyclique sera assurément un des faits les plus importants de notre époque. Sa portée et son retentissement sont déjà immenses. Elle a déjà soulevé bien des récriminations et des colères.

Encore un mot de ce document qui doit nous être si cher. Contient-il quelque principe nouveau, une doctrine nouvelle? Non. C'est l'exposition de la doctrine qu'a toujours professée l'Église sur les points traités dans ce document. "Ces principes, s'écrient les ennemis de l'Église et les adversaires de l'Encyclique, ne sauraient convenir aux sociétés actuelles, et l'Église ne saurait vivre longtemps si elle persiste à faire adopter un pareil programme." Elle ne saurait vivre longtemps!! Combien y a-t-il d'années et même de siècles que vous annoncez la mort de l'Église, que vous préparez son tombeau? Etes-vous plus avancés? Au contraire, n'a-t-elle pas fermé les yeux de plusieurs de ceux qui avaient annoncé ce grand événement. Aujourd'hui encore, au milieu du déchaînement de toutes les passions, elle vient annoncer, à ceux qui restent, les périls qui les menacent. Quant au dogme catholique et aux droits de l'Église, encore une fois on est forcé de convenir que l'encyclique ne les invente pas, elle les rappelle seulement.

Au milieu d'une perversité si grande, d'opinions dépravées, le Souverain Pontife comprenant l'immense responsabilité qui pèse sur ses augustes épaules, et sentant que le remède devait être en rapport avec le mal, a recours à un de ces moyens extraordinaires qui forcent, pour ainsi dire, Dieu irrité de détourner ses regards des crimes de la terre, de les couvrir d'un voile épais et de répandre à profusion la grâce où a abondé l'iniquité et l'erreur.

En conséquence, comme nous le disons plus haut, il accorde à tous les fidèles de l'un et de l'autre sexe



dans l'univers catholique, une indulgence plénière en forme de Jubilé, à gagner dans l'espace seulement d'un mois durant toute l'année 1865.

Une année de jubilé ! Quelle grâce extraordinaire ! Une année de jubilé ! c'est une année où l'Eglise entière est prosternée au pied du trône du Dieu des miséricordes, où elle fait monter continuellement vers lui ses prières les plus ferventes, ses supplications les plus ardentes ! c'est une année où le coupable reçoit la remise de ses dettes, où le juste se purifie davantage, où la lumière se fait plus éclatante pour tous. Quels prodiges ne s'opèrent pas chaque fois que l'Eglise accorde à ses enfants cette faveur signalée ! Espérons que l'année 1865 sera le terme de bien des erreurs, que bien des cœurs plongés dans l'abîme de tous les maux, seront purifiés, transformés, et d'apôtres de l'enfer, deviendront apôtres de Jésus-Christ.

Pendant que le Souverain de Rome et de tout le monde catholique accomplit l'acte si important que nous venons de signaler, le chef de la France, de cette fille aînée de l'Eglise, descend les degrés de son trône pour recueillir le cœur le plus souillé, le plus digne de toutes les foudres de l'Eglise.

Nos lecteurs savent que la France, vers la fin du 17ème siècle a donné naissance à un de ces êtres qui portent sur leur front l'anathème, dès leur arrivée dans la vie, et de qui l'Ecriture sacrée a dit : "Il faudrait mieux pour eux qu'ils ne fussent jamais nés." Cet être dont le nom seul suffit pour porter le dégoût dans tout cœur honnête et bien né, qui n'a vécu que pour vomir l'impiété, que pour ridiculiser les choses les plus saintes, qui n'a eu que des éloges pour les persécuteurs du christianisme naissant, que du mépris et de l'ironie pour les augustes victimes des premiers siècles de l'Eglise ; dont la bouche ne pouvait suffire à rejeter les ordures que contenait son cœur ; eh ! bien, cet être dégradé trouve encore des amis, près d'un siècle après sa mort. Et quels sont-ils ? Vous allez les connaître. Le cœur du Coryphée de l'impiété (de Voltaire) resta au marquis de Villette chez lequel celui-ci mourut. Les héritiers du marquis ne sachant que faire de cette triste succession, l'offrirent au ministre de l'instruction publique, qui aurait désiré le voir à l'Académie Française ; mais cette institution qui tient le premier rang entre toutes les autres académies, refusa avec dédain le dépôt qu'on lui offrait.

Mais consolez-vous, dignes enfants d'un tel père ! A la vue d'un objet si précieux, le gouvernement de Napoléon III veut faire connaître au monde entier les sentiments qui l'animent. On prépare un triomphe, on élève un autel ! Et qui marche en tête ? le chef de la nation la plus civilisée ! On élève un trône à celui qui aurait voulu renverser tous les trônes de la terre, à celui qui aurait voulu étrangler le dernier des prêtres avec les boyaux du dernier des rois ! Ecoutez le *Siècle* : "Le gouvernement, dit ce journal, a décidé que le don des héritiers Villette (cœur de Voltaire), serait porté à la Bibliothèque impériale, où il figurera désormais à côté de la grande mappe-monde, parmi les curiosités que les étrangers et les provinciaux viennent

visiter. Un des jours de la semaine dernière, le cœur de Voltaire, a été en effet installé dans sa vitrine et catalogué. Nous lui trouverons un jour une meilleure place !! France catholique, courbe ton front à la vue de l'ignominie que ton chef veut faire rejaillir sur toi, détourne ton regard pour ne pas voir son crime !

On parle partout, en Europe, d'un désarmement général, cependant aucune Puissance ne veut donner l'exemple aux autres.

La Russie continue d'exercer la plus cruelle tyrannie envers la Pologne.

La Prusse nourrit toujours l'injuste désir de s'emparer des duchés dont elle a, de concert avec l'Autriche, dépouillé le Danemark.

L'Autriche a toujours l'arme au bras et observe attentivement les démarches du gouvernement du nouveau Royaume d'Italie.

Le roi de cette dernière Puissance a failli tomber sous le poignard d'un de ses sujets. On attribue à ce Souverain une parole qui, si elle est vraie, prouve qu'il n'a pas entièrement oublié les enseignements reçus sur les genoux de sa pieuse mère. Des amis lui conseillaient de donner le change au peuple, sur ses sentiments religieux, en s'approchant de temps à autre de la table des anges. "Non, répondit-il, je ne suis pas arrivé à ce point de scélératesse, je laisse ces actes d'hypocrisie à mon collègue, Napoléon III.

Nos voisins semblent vouloir la paix et cependant se préparent à la guerre avec plus d'activité que jamais. Le président Lincoln regarde cet acte d'hypocrisie comme nécessaire à la conservation de sa popularité. Le Sud, malgré ses échecs, paraît décidé à réclamer ses droits tant qu'il conservera un soldat et un dollar.

Maintenant si nous revenons au Canada, nous voyons que la mort continue de frapper sur nos hommes les plus distingués. Dernièrement encore, elle enlevait à l'Eglise un de ses ministres les plus éminents, aux lettres un écrivain remarquable, un historien de premier ordre. Oui, M. l'abbé Ferland était un prêtre éminent, éminent par sa piété et ses vertus, éminent par sa haute intelligence, éminent par ses connaissances étendues, les grandes qualités de son esprit et de son cœur. Aussi emporte-t-il les sincères regrets de tous ceux qui ont eu quelques rapports avec lui. Quant à nous, nous avons l'honneur de le compter parmi les correspondants de la *Gazette des Campagnes*.

Nos Chambres Canadiennes ont été ouvertes le 19 de janvier, avec le cérémonial ordinaire. Le discours du Trône annonce trois mesures d'une très-haute importance pour nous, et qui fourniront ample matière à la discussion. La défense du pays, la modification de nos lois, une nouvelle constitution, quel champ plus vaste pouvait être ouvert à nos législateurs ?

Dans la seconde séance, celle de mardi, un grand pas a déjà été fait ; les débats sur l'Adresse, qui d'ordinaire durent de quinze jours à trois semaines, commencés après 3 heures, se terminaient le même soir à 11 heures. Trois amendements furent faits à l'Adresse en réponse au Discours du Trône. Le premier de ces amendements fut perdu par 23 contre 64 voix. Les

deux autres furent aussi perdus par 17 contre 70 et 71. On continuera de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui méritera d'être signalé dans les débats parlementaires.

CORRESPONDANCES.

Heureux essais.

Monsieur le Rédacteur,

Pour répondre à l'invitation bienveillante que vous nous faites de temps à autre, dans votre intéressante *Gazette des Campagnes*, de vous faire part des différentes expériences que nous faisons en agriculture, surtout lorsqu'elles ont bien réussi, je me permettrai de vous rendre compte d'un de ces essais, faits avec autant de courage que d'intelligence par M. Antoine Nadeau, marchand de Saint Isidore de Lauzon.

M. Nadeau, qui possède une belle terre près de l'Eglise, avec de magnifiques dépendances, voulant tirer un parti aussi lucratif que possible de plusieurs arpents de terre noire un peu tourbeuse d'une profondeur de trois à quatre pieds, près de sa demeure, a commencé son expérience il y a deux ans, en faisant labourer dans le mois de septembre deux arpents et demi de cette tourbe. Ensuite il a fait charroyer et étendre sur ce labour environ quinze cents voyages de terre légère, prise sur une petite butte à peu de distance de son labour. Après un fort hersage suffisant pour bien mêler et unir le labour, il y a fait répandre environ mille minots de cendre qui avait servi à faire de la potasse. Après un nouveau hersage plus léger pour mêler un peu cette cendre avec la terre, il a fait semer son terrain en graine de mil, et fait passer le rouleau en tous sens.

Le mil a commencé à pointer, dans le courant de l'automne; et dès les premiers jours de chaleur du mois de mai suivant, il a vu verdifier sa future prairie; et de semaine en semaine, le résultat de son expérience lui a souri de plus en plus: si bien, qu'à la fin de juillet, malgré la sécheresse de l'été dernier, on mesurait, en plusieurs endroits, du mil de 4 pieds et 10 pouces de hauteur.

M. Nadeau a récolté, pour cette première année, sur ces deux arpents et demi, huit cent cinquante bottes, de dix-huit livres la botte, de foin de la première qualité, il ne récoltait auparavant qu'environ cent cinquante bottes de mauvais foin.

Cette prairie possède un avantage d'une haute valeur, due à la nature du sol. La couche de terre soumise à la culture repose sur une tourbière de trois à quatre pieds d'épaisseur, composée de débris de végétaux entremêlés de troncs et de branches d'arbres. Cette disposition de terrain se prête admirablement bien à l'infiltration des eaux pluviales. Cette prairie se trouve donc parfaitement drainée par la nature elle-même.

M. Nadeau entretient la fertilité de ses champs avec de la cendre et avec des composts. Jusqu'ici la cendre lui a coûté peu de chose, grâce à une grande fabrique de potasse à quelques milles de sa demeure.

Mais ce qui occupe davantage son attention, c'est la fabrication des engrais. Plusieurs parties de sa terre lui offrent de la tourbe en abondance. Il mêle cette tourbe avec tout son fumier, par couches alternes. Jusqu'à présent il y a mis de la chaux, mais sans faire assez d'attention au fait que la chaux mise en contact immédiat avec le fumier, lui ôte la plus grande partie de sa force. Il lui a été conseillé de remplacer la chaux par la cendre, s'il en a beaucoup. La chaux mêlée avec la tourbe hâterait sa décomposition: mais cela ne ferait pas son affaire, puisqu'il fait ses composts une année d'avance afin de leur donner tout le temps de se décomposer parfaitement sous l'action lente de la fermentation naturelle.

Non seulement M. Nadeau a des succès dans sa culture, mais il réussit aussi dans ses constructions. La grange qu'il a fait bâtir l'été dernier offre quelque chose de vraiment remarquable. A l'intérieur, cette construction n'a rien qui la distingue des granges et étables de nos meilleures fermes canadiennes, si ce n'est peut-être trois grandes portes percées dans le solage, assez élevées d'un côté pour permettre l'entrée aux voitures. Ces portes donnent accès à de grandes caves de sept pieds de haut s'étendant dans toute la longueur de la grange et de l'étable. La partie de cette cave qui correspond à l'écurie et à la vacherie est destinée aux fumiers. Elle contient une fosse à purin, solidement construite en bois, de 12 pieds carrés sur 4 pieds de haut. Cette cave reçoit tout le fumier du bétail, au moyen d'ouverture percées en arrière des animaux. Toutes les urines arrivent à la fosse par des petits canaux creusés dans le plancher qui se trouve à l'extrémité de la pente du pavé. L'autre partie de la cave qui se trouve au-dessous de la grange proprement dite sert de remise aux voitures et aux instruments de la ferme. Ces deux caves sont séparées par un mur. Toute cette belle construction repose sur un solage en cèdre lequel repose lui-même sur un fort solage en pierre. M. Nadeau a profité d'une inégalité de terrain. Cette inégalité était insuffisante d'abord. Il y a fait charroyer une grande quantité de terre, de sorte qu'un côté l'on entre de plein pied dans toute la longueur de la bâtisse, pendant que du côté opposé, l'entrée des caves se trouve également au niveau du sol.

A l'intérieur tout est bien disposé. Le plus petit espace est mis à profit. Rien n'est perdu. Le plus grand ordre règne partout. D'abord une épaisse cloison sépare les chevaux des bêtes à cornes. Celles-ci sont placées tête-à-tête avec passage en avant et en arrière. Les mangeoires sont alimentées par le passage du milieu. Quatre trappes en arrière des animaux laissent tomber le fumier dans la cave. Au fond est un petit espace réservé pour les volailles. Un escalier communique avec la cave.

En entrant dans l'écurie, on trouve un escalier conduisant au fenil. A côté est une armoire pour protéger les harnais contre les émanations des fumiers.

Il ne manque plus qu'un bon système de ventilation, surtout pour la cave à fumier, au moyen de tuyaux en bois débouchant de la cave, de l'écurie et de la vacherie dans un conduit principal allant au-dessus du toit. M. Nadeau y a bien pensé. L'ouvrier n'a pas eu le temps de finir l'ouvrage l'automne dernier. Cela doit se faire l'été prochain. M. Nadeau paraît avoir emprunté l'idée de ce plan de M. Globenski de St. Eustache, tel qu'on le trouve dans la *Revue Agricole* de novembre 1862.

M. Nadeau est un homme de grande initiative. Il a tout ce qu'il faut pour réussir, un capital suffisant, beaucoup d'énergie, et un grand désir de se tenir au courant de toutes les améliorations en agriculture. Il est abonné à plusieurs publications agricoles, et il les lit assidument. Ses premiers essais l'ont beaucoup encouragé. En lui rendant ce témoignage, je ne fais que lui rendre la justice qui lui est due.

J'ai cru utile, M. le Rédacteur, de signaler ce bon exemple. Les bons exemples en agriculture comme en bien d'autres choses sont malheureusement trop rares. Il importe donc beaucoup de saisir tous ceux qui se présentent, pour les offrir à l'imitation de ceux qui ont les moyens d'améliorer leurs cultures. C'est le seul moyen de créer parmi les cultivateurs, l'émulation dont ils ont besoin pour sortir du pitoyable état où les a conduits une routine aveugle, qui jusqu'ici s'est obstinément refusée à toute tentative d'amélioration.

FRED. CARON, Ptre.,

St. Henri de Lauzon, janvier 1865.

Ancien curé

Achat de graines pour les Sociétés d'agriculture

Parlement Provincial, 19 janvier 1865.

Monsieur le Rédacteur,

A Pappui de l'avancé de la *Revue Agricole* que les Sociétés peuvent consacrer une partie de leurs fonds à l'achat de graines fourragères et des autres semences de choix, j'ai l'honneur de citer la 74e section du Chap. XXVII des Statuts Refondus du Canada.

“ Sec. 74.—Le but des sociétés d'agriculture sera d'encourager l'amélioration de l'agriculture en important ou se procurant de toute autre manière des graines de semence. ”

La *Gazette des Campagnes* peut être une autorité auprès de ses lecteurs, mais si nous avons un conseil à lui donner, ce serait de ne pas s'attribuer une autorité supérieure à celle de la *Revue Agricole*, en matière agricole.

Permettez-moi de profiter de cette occasion pour relever une autre contradiction à l'opinion de la *Revue* sur le thé Canadien. M. l'abbé Brunet et le Chimiste M. Hunt de Montréal nient la présence de la théine dans le Thé Canadien et par conséquent le principe actif qui seul donne au thé de Chine toute sa valeur.

En insérant dans votre prochain numéro cette réponse vous obligerez le rédacteur de la *Revue Agricole*,

J. PERRAULT.

M. Perrault ne cite là que la clause qui semble favoriser son opinion. Mais il se garde bien de parler de la clause 77e du même acte qui lui est contraire. Cette clause se lit au verso de la page même qu'il cite. La voici :

“ Si les directeurs d'une société de comté considèrent qu'il est plus à propos de substituer un autre système à celui des expositions, et que la somme allouée à chaque comté pourrait être mieux employée, soit en établissant une ou deux fermes modèles sur un pied économique ou des écoles d'agriculture, ou un *grènier public*. . . telle société pourra le faire par l'entremise de son bureau d'office, *pourvu qu'avis en ait été donné à la Chambre d'agriculture, et que la Chambre ait approuvé cette proposition.* ”

Le Rédacteur du journal officiel de la Chambre d'agriculture est-il excusable d'avoir ignoré cette clause de la loi qui est si formelle ? Et s'il la connaissait, est-il excusable d'avoir induit les sociétés d'agriculture en erreur dans une matière si grave ?

M. Perrault nous conseille de ne pas nous attribuer une autorité supérieure à celle de la *Revue* en matière agricole. Ce conseil s'adresse à notre correspondant et non pas à nous, puisque nous n'avons émis aucune opinion. Cependant nous voulons bien le recevoir pour nous ; car un conseil est toujours bon à prendre.

Oh ! l'autorité de la *Revue* en matière agricole ! Elle est grave, nous aimons à le dire, quand elle est sanctionnée par la Chambre d'agriculture ! Alors nous nous inclinons devant elle. Mais quand le savant rédacteur émet des opinions contraires à la loi, comme dans le cas présent, c'est autre chose.

M. Perrault ne pêche pas par excès de modestie, comme on voit. Ce n'est pas là son plus grand défaut. Il croit de la meilleure foi du monde que sa *Revue* vaut à elle seule toutes les publications agricoles passées, présentes et futures. Notre petite *Gazette* ne vise pas si haut. Elle se contente de jouir de la douce satisfaction de compter beaucoup plus de lecteurs que d'abonnés. Elle n'éprouve pas l'ennui de rester pendant des années entières sur les tablettes des bureaux de postes, ou sur celles des abonnés involontaires, par grosses liasses, qui finissent

invariablement par se vendre au marchand de chiffons, ou par servir à des usages souvent trop peu flatteurs pour la haute science agricole.

Réellement, M. Perrault, dans le dernier paragraphe de sa lettre nous donne une triste idée de son intelligence ! Quand avons-nous affirmé que le thé canadien possède la théine, quand avons-nous fait autre chose que de demander l'analyse de cette plante ? Les autorités que vous citez sont bien respectables, mais ces savants messieurs ont-ils fait cette analyse ? si non, quelle raison pouvez-vous apporter pour appuyer votre condamnation ?

En retour du conseil que vous avez l'obligeance de nous donner, permettez que nous vous en donnions un tout petit : Ne dites que ce dont vous êtes certain, soyez un peu plus modeste et vous et la *Revue*, vous ne ferez qu'y gagner.

Société d'agriculture No. 2 de Lotbinière.

A l'assemblée annuelle des membres de la Société d'agriculture No. 2 du Comté de Lotbinière, tenue à Ste. Croix, le 15 décembre 1864, les messieurs dont les noms suivent furent élus directeurs pour l'année 1865 :

Président, H. G. Joly, écr., M. P. P. ; Vice-Président, Joseph Blouin, écr. ; Secrétaire-Trésorier, M. Couture, écr., N. P. ; Directeurs: Révd. S. Belleau, Révd. G. Casgrain, L. Lefèvre, écr., N. P., Ovide Frenette, écr., J. P., MM. Jos. Lachance, Ans. Ouellet et Benjamin Lafond.

Membres de la Chambre d'agriculture du Bas-Canada :

Hon. J. C. Chapais, Hon. L. V. Sicotte, J. C. Taché, écr., H. G. Joly, écr., M. P. P.

M. COUTURE, S. T.

Visite à l'Ecole d'agriculture.

L'Ecole d'agriculture vient d'avoir l'honneur d'une visite de la part du Dr. G. Léclerc, secrétaire de la Chambre d'agriculture B.-C., par ordre du Président.

La Chambre d'agriculture, qui comme nos lecteurs le savent déjà, a voté, le 17 décembre 1863, vingt demi-bourses de \$50, pour l'enseignement agricole, se devait à elle-même de s'assurer si l'institution qu'elle encourageait si libéralement, était digne du haut patronage qu'elle lui accorde, et si les élèves qu'elle a choisis correspondaient aux espérances que l'on met en eux. M. le Secrétaire, que nous avons eu le plaisir d'accompagner dans sa visite, a examiné toutes choses avec la plus scrupuleuse attention. Nous ne manquerons pas de faire part à nos lecteurs du rapport officiel de cette visite, si la Chambre d'agriculture trouve bon de le faire publier.

RECETTE.

Danger du tabac pour les enfants.

On a cité récemment, dans une réunion de médecins, un fait qui prouve combien l'usage prématuré du tabac est dangereux pour les enfants. Un jeune garçon de douze ans, élève dans un lycée, était en proie à des attaques d'épilepsie qui devenaient de plus en plus graves et fréquentes. Tous les remèdes employés contre la redoutable maladie avaient échoué. On découvrit enfin que, depuis deux ans, cet enfant fumait en secret. Des mesures furent prises aussitôt pour mettre fin à cette déplorable habitude, et il guérit au bout de peu de temps.

PETIT-PIERRE

OU

LE BON CULTIVATEUR.

ENFANCE DE PETIT-PIERRE.

VI. D'UNE IDÉE QUI VINT A PETIT-PIERRE.

(Suite.)

— Je ne suis pas grand, ajoutait-il tout bas, mais je suis déjà assez vigoureux ; puis j'aurai tant de bonne volonté ! Combien je connais de grands gaillards qui ne feraient pas beaucoup plus que ce que je peux faire !

— Aujourd'hui même, dans la bande qui épierrait le champ de maître Autoine, je ne vois pas trop qui était plus diligent que moi, et je crois bien avoir fait autant de besogne que les plus forts. »

Tout à coup, il se rappela que c'était le lundi suivant la grande fête du chef-lieu du canton, la première foire de Loudes. « J'ai mon idée ! » s'écria-t-il ; et la mère lui demandant ce qu'il avait à jaboter de la sorte tout seul, il fit semblant de dormir et d'avoir parlé en rêvant. Puis il s'endormit réellement bientôt du meilleur somme.

VII. LA MANIÈRE DONT S'Y PRIT PETIT-PIERRE POUR EXÉCUTER SON IDÉE.

Petit-Pierre, qui, l'hiver précédent, était encore allé assidûment au catéchisme pour se préparer à la confirmation, avait su mériter du nouveau curé la même bienveillance, presque la même affection que de son ancien ami et premier bienfaiteur, et il était par conséquent toujours sûr de trouver bon accueil à la cure.

Le lendemain donc, jour de dimanche, il courut de grand matin au Vernet, sachant que M. le curé devait y dire la première messe de très-bonne heure. Le petit clerc, qui était un gros paresseux, n'était pas encore levé quand M. le curé arriva à l'église. M. le curé s'apprêta pour la messe et regarda à droite et à gauche sans voir venir son clerc.

Quand Petit-Pierre, qui était dans un coin, vit que M. le curé commençait à se lasser d'attendre, il s'approcha bravement et lui dit :

— Monsieur le curé, si vous voulez me permettre de servir votre messe ?...

— Ah ! c'est toi, Petit-Pierre, dit le bon prêtre en le reconnaissant aussitôt ; eh bien ! volontiers, mon garçon, volontiers ; tu vas me servir la messe. »

Et M. le curé commença aussitôt.

Petit-Pierre, qui n'avait jamais servi la messe, fut un peu embarrassé, et il eut souvent peur de se tromper ; mais comme il avait observé plusieurs fois attentivement de quelle manière le clerc s'y prenait, il s'en tira pourtant à son honneur ; si bien que la messe finie, quand il fut dans la sacristie, M. le curé lui fit compliment, et lui versa un bon doigt de vin qui restait dans la burette.

Notre jeune ami eut alors un peu plus d'aplomb, et prenant son courage à deux mains, il dit gentiment :

— Ce n'est pas tout, monsieur le curé, c'est beaucoup d'honneur pour moi que vous m'ayez laissé servir votre messe ; mais j'aurais encore bien besoin de vous.

— Et que pourrai-je de plus aujourd'hui pour te faire plaisir ?

— J'aurais à vous demander d'abord un conseil, monsieur le curé, et peut-être aussi un service.

— Parle alors, mon bonhomme, parle ; voyons, explique-toi.

Alors Petit-Pierre fit connaître à M. le Curé la situation de son père, qui s'était cassé la jambe, et l'embarras de sa mère qui, ayant à nourrir de son lait son petit dernier, et de son travail toute la maisonnée, ne gagnait pourtant que quatre sous (vingt centimes) par jour, en faisant de la dentelle, et ne mangeant même pas la moitié de son nécessaire, sans parler de ce qu'il lui aurait fallu manger pour deux.

Petit-Pierre raconta tout cela d'une façon si gentille, et fit paraître un si aimable esprit et un si bon cœur, que le bon curé, tout en ayant l'air de se moucher et de s'être fourré un grain de tabac dans l'œil, s'essuya deux fois les yeux avec le revers de sa grosse manche ; il chercha ensuite dans sa poche pour voir s'il n'y avait pas quelque pauvre pièce de vingt sous oubliée entre deux coutures ; malheureusement il n'y avait rien, car dès le matin il avait distribué aux pauvres tout son argent.

Ne pouvant donner les vingt sous qu'il n'avait pas, le bon prêtre voulut au moins donner le conseil que Petit-Pierre avait demandé, et engagea le petit bonhomme à continuer.

VIII. LES CONFIDENCES DE PETIT-PIERRE A M. LE CURÉ.

Petit-Pierre obéit sans se faire prier, et dit qu'il avait formé le projet d'aller, le lendemain, sans prévenir ses parents, à la foire de Loudes, et de se louer pour être porcher, vacher, berger ou petit bouvier, suivant qu'on voudrait de lui. « Je trouverai peut-être quelqu'un qui consentira à ne pas me payer de gage en argent, mais me donnera une bonne tourte de pain par semaine ; avec cela et ce que ma mère peut gagner, tant que mon père est sans travail, on ne fera pas grand fête chez nous, mais au moins personne ne mourra de faim.

— Ah ! c'est, ma foi, très-bien, Petit-Pierre, s'écria M. le curé ; après ça, tu es pourtant bien jeune. . . .

— Je suis bien jeune, mais j'ai bonne volonté, je vous assure !

— Tu n'es pas grand, Petit-Pierre.

— Je ne suis pas grand, mais je grandirai.

— Tu n'es pas fort.

— Je le suis peut-être plus que vous ne croyez, monsieur le curé : d'ailleurs, je ferai en deux fois ce que les plus forts font d'un seul coup. Puis, comme je vous dis, je grandirai vite si je mange à mon appétit ; depuis que je suis au monde, j'ai toujours gardé un peu de ma faim du dîner pour m'aider à manger la soupe du soir ; et, très-souvent chez nous, le soir, on va au lit de bien bonne heure, afin d'oublier en dormant que le souper a manqué.

Eh ! bien, voyons donc le service que tu voulais me demander. »

Et le curé fouilla la seconde poche pour voir s'il serait plus heureux de ce côté-là que de l'autre, mais la poche de gauche était tout aussi déserte que celle de droite.

Du reste, Petit-Pierre n'avait pas songé un seul instant à faire appel à la générosité bien connue de son interlocuteur, et il continua, sans prendre garde au désappointement du digne pasteur :

— Je voudrais donc. . . . mais je n'oserais peut-être pas. . . . Ma foi si, pourquoi pas ? Vous êtes si bon, monsieur le curé. . . . je voudrais vous demander, si vous alliez à la foire de Loudes. . . . et comme je ne voudrais pas en parler à mes parents, je voudrais vous prier de me laisser faire route avec vous. . . . C'est loin encore, savez-vous ? Peut-être vous me permettriez de. . . .

— Eh ! vraiment oui, mon pauvre garçon, je te permettrai de monter en croupe derrière moi, c'est une affaire entendue ; est-ce tout ce que tu avais à me dire ?

— Ma foi oui, monsieur le curé, c'est bien tout, et c'est bien assez.

— Eh ! bien donc, à demain de bonne heure ; nous partirons tous deux pour la foire. Bon soir de ma part à ta brave mère. Mais un enfant ne doit rien faire sans la permission de ses parents. Prie ton père de te laisser aller à Loudes. Quand il saura que c'est pour venir avec moi, il ne te refusera pas. À demain.

Petit-Pierre retourna à la maison très-content, mais très-sérieux, comme un homme qui a de grands projets à méditer.

IX. LA FOIRE DE LOUDES

Le lendemain de très-grand matin, l'ami Petit-Pierre, muni de la permission de ses parents, le cœur plein d'espérance, la tête pleine de projets, arrivait au presbytère et trouvait M. le curé tout prêt, et son cheval tout dispos.

La servante lui fit signe d'entrer dans la salle à manger, reçut son bonjour, et en échange lui versa un bon demi-verre de vin de Vivarais, en lui donnant à grignoter une croûte un peu dure d'excellent pain blanc. Petit-Pierre ne se fit pas prier, cassa la croûte, vida le verre, eut grand soin de répandre la dernière goutte par terre, comme tout bon paysan bien appris croit devoir le faire, pour laisser un verre net et tout aussi propre que s'il avait été rincé ; puis il sortit, pendant que M. le curé enjambait sa solide monture.

— Arrive ici, arrive, dit le bon pasteur. ”

Et Petit-Pierre sauta lestement en croupe, en disant à la vieille servante qui les regardaient faire tous deux :

— Monsieur le curé est trop bon, Marianne.

— Je le sais bien qu'il est trop bon, dit la servante, puisque je lui fais pour ça tous les jours des reproches qu'il n'écoute pas.

Et nos deux voyageurs partirent ensemble d'un bon petit trot. Tous deux, fort contents l'un de l'autre, cheminèrent ainsi pendant trois bonnes heures, tout en causant le plus amicalement du monde.

Le bon curé trouvait en son petit compagnon autant de cœur que d'intelligence ; et Petit-Pierre de son côté ne se sentait pas de joie de voyager en si bonne compagnie.

Ils arrivèrent sur les dix heures à Loudes. Petit-Pierre sauta alors prestement à bas du cheval et le conduisit à l'auberge, après avoir remercié M. le curé qui allait à ses affaires.

Notre petit homme s'en revint donc tout seul sur la place, à l'endroit où se groupent les domestiques, serviteurs ou servantes qui veulent trouver maître.

La place était déjà fort animée.

Le four banal, situé tout au milieu, était rempli d'une foule nombreuse, et l'on faisait queue à l'entrée. Un double étendard s'agitait au vent sur la porte. C'était, d'un côté, un superbe foulard de cotonnade rouge, et de l'autre, une longue chevelure rousse, le tout flottant majestueusement au bout de deux longs bâtons blancs.

Cette enseigne significative annonçait à tous, petits et grands, filles et femmes, que le marchand de cheveux avait momentanément établi son magasin ambulante sous la voûte hospitalière du four.

Jeunes femmes et jeunes filles d'accourir, et de dénouer avec empressement les triples coiffes qui serraient leur tête, pour étaler devant le marchand leur abondante chevelure. On débattait le prix : et le marché conclu, pour un mouchoir de couleur,

pour un coupon d'indienne, la paysanne livrait sa chevelure au ciseau du tondeur. Puis, après avoir rajusté piteusement sa coiffure sur sa tête rasée, elle sortait au milieu des regards narquois et des rires bruyants de la foule.

X. LA LOUÉE DE DOMESTIQUES À LA FOIRE DE LOUDES.

C'était sur la grande place, comme nous l'avons dit, que se pressaient, toujours plus nombreux, les laboureurs, bouviers, bergers, vachers et porchers, et les servantes, vachères ou porchères, qui attendaient ou cherchaient à provoquer le regard d'un maître.

Chacun s'efforçait de se mettre le plus possible au premier rang, le plus possible en évidence, en prenant l'attitude plus ou moins modeste qui convenait à son caractère, et souvent aussi la la pose qui devait mieux faire valoir ses avantages.

Les grands valets, laboureurs ou bouviers, le chapeau sur l'oreille, laissant flotter sur chaque tempe l'unique mèche bouclée en tire-bouchon soigneusement épargnée par d'habiles ciseaux, tenaient à la main la baguette de coudrier armée d'une pointe aigüe qui sert à toucher les boeufs. Quelques-uns croyaient devoir fumer majestueusement un horrible bout de pipe, sans se douter peut-être que ce ne serait pas là la meilleure des recommandations auprès des maîtres.

Un vieux fermier disait à un grand gaillard qui, tout en vantant son savoir-faire et ses talents, envoyait au nez de son interlocuteur d'affreuses bordées de fumée : “ Les pipes, quand on doit se promener dans les granges, et les allumettes dans la poche quand on doit coucher à l'étable, ça ne passera pas souvent par la même porte.

— Vingt écus, un tablier et deux paires de sabots, ce serait-il votre affaire ? disait un autre à une jeune servante assez élégante, mais aussi quelque peu prétentieuse.

— Non pas, je veux une paire de souliers.

— Trop de vanité perd la jeunesse, mon enfant ; deux bonnes paires de sabots ce n'est pourtant pas à dédaigner. Un autre vous donnera des souliers, pas moi.

— Et toi qui n'es pas grand, tu serais bien un petit domestique, j'en suis sûr à ta mine. Mais il te faudrait monter sur l'escabeau à traire les vaches pour mettre le joug au boeuf. ”

C'était un bon paysan à la face patriarcale, et aux longs cheveux déjà argentés, resté à la mode de son grand-père avec de longues guêtres, la courte culotte et un ample habit de l'ancien temps, qui s'adressait à l'ami Petit-Pierre très-ému et très-content d'être enfin remarqué.

Hélas ! son succès ne fut pas de durée, car le bon père ajoutait presque aussitôt :

“ Décidément tu es trop petit, c'est dommage ; car tu as l'air finaud et tu aurais de la bonne volonté, j'en suis bien sûr.

— Ah ! oui, j'aurais de la bonne volonté !... ”

Mais le maître était déjà loin, et Petit-Pierre retenait un gros soupir dans sa poitrine, et une grosse larme dans ses yeux.

En attendant, en effet, le temps s'écoulait ; les conventions se faisaient, les rangs s'éclaircissaient peu à peu autour de lui ; et bientôt le pauvre garçon, demeuré presque seul, commençait à se dire que, pour ce jour-là, il n'aurait certainement pas une bonne chance.

(A continuer.)

Ch. Calémard de Lafayette.

FIRMIN H. PROULX,

Propriétaire-Gérant.

(Extrait du vieux livre de mon oncle)

Connaissances utiles

Si un arbre est blessé par la faux, rongé par les insectes, cassé par le vent ou endommagé par quelque animal, ne le laissez pas dépérir faute de soins. Vous trouverez en cent endroits divers moyens de guérir la plaie qui le pourrait faire dessécher. Faute de toute autre recette, en voici une assez simple et dont je garantis les admirables effets : Faites fondre sur un feu doux 2 livres de goudron, 1/2 livre de suif de veuf ou de monton, et lorsque le tout sera fondu, ajoutez-y une cueillièrre de salpêtre ; mélangez le tout et laissez-le tiédir avant de l'appliquer sur l'arbre affecté. Cette application se fait en tout temps, mais plus propos lorsque le soleil a chauffé quelque instant l'endroit affecté.

On m'a enseigné un moyen bien simple de retirer les insectes d'un tas de blé qu'elles endommagent. Il ne s'agissait, m'a-t-on dit, que d'étendre sur le grain un grand drap de toile, trempé d'eau seulement. Revenant le drap quelques heures après, on trouve toutes les verminees adhérentes. Heureusement je n'ai pas eu de grain endommagé et n'ai pas par conséquent été à même de faire l'essai de ce procédé.

Pour connaître la graine d'ognon, de melon, etc., qui mérite d'être ensemencée, la pratique assez générale en nos cantons est de mettre tremper une poignée de ces graines dans un verre ou dans tout autre vase haut et étroit, et de ne semer de ces graines qui surnageront au fond après avoir trempé environ une heure. Celles qui surnagent ne valent rien.

Il est bon de laisser tremper les graines de citrouille, de melon, etc., avant de les mettre en terre. C'est à hâter le germe. On emploie à cet effet de l'eau tiède, pour ne pas l'endommager. . . .

Lorsque vos volailles sont dévorées par un vermine ou par des insectes, mêlez dans leur plume du poivre réduit en poudre. Ce moyen est avantageusement employé pour conserver de la plume qu'on amasse et qu'on veut conserver quelques années.

Pour préserver un arbre fruitier des piqûres des fourmis ou des chenilles rampantes qui font de tristes dégâts dans un verger, faites autour de votre arbre une ceinture de graissages, ou de gomme, ou de toute autre substance visqueuse.

"Ce n'est pas assez de bien laver les patates," disait un jour une ménagère de votre village, "changez-les d'eau pendant qu'elles cuisent." J'ai vérifié que ce mode de cuisson était de beaucoup préférable à celui que nous avions jusqu'alors employé. Les patates sont d'un goût plus délicat et sont plus saines, puisqu'elles sont déchargées de ce jus amer qui découle d'une patate crue.

Par suite de ce conseil, j'ai défendu qu'on donnât aux animaux de basse-cour et autres

l'eau dans laquelle ces légumes avaient cuit. Donnez pendant quelques jours, à un animal des patates écrasées dans l'eau qui a servi à les faire cuire, il amaigrira, deviendra malade et mourra même. Quelques jours après que vous l'avez soigné avec des nourritures malsaines, donnez-lui quelques repas de patates bien lavées et cuites en deux eaux ; vous le verrez bientôt devenir plus charnu et se maintenir sans grands frais dans un bel état.

UN NEVEU.

(Journal de Québec, 1843.)

Commerce de bois.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer un peu plus d'animation dans le commerce de bois sur la voie ferrée dans nos cantons qu'il n'y en avait il y a un mois. On achète, à toutes les stations du Grand Tronc, du merisier carré au taux de dix à douze sous du pied, ce qui est d'un grand secours dans un temps de stagnation comme celui-ci. Comme il n'y a pas de demande pour les autres espèces de bois, il se fera une grande quantité de merisier durant l'hiver.

Dans les environs de Drummondville il se fait du bois carré pour le marché de Québec, on le descendra par la Rivière St. François et le Fleuve. Il se fait aussi des bilots de pin et d'épinette sur la rivière Nicolet, ce bois est en grande partie destiné au marché de Québec.—*Défricheur.*

L'avoine.

Le commerce d'avoine est maintenant commencé sur toute la voie du Grand Tronc dans les cantons de l'Est. Le prix n'est pas très élevé mais les cultivateurs sont contents d'avoir un débouché facile. Elle se vend 42 et 44 sous par 40 livres de Warwick à la station de Bécancour. Au Village de Richmond, on la paie un centin la livre. Ici et à Durham, elle vaut 30 centins par 34 livres. Des Marchands la paient, en marchandises, 40 sous pour 34 livres. La demande d'avoine et le commerce de bois ont donné de la vigueur aux affaires, malgré la gêne qui prévaut depuis plus de six mois.—*Idem.*

Travail exemplaire.

Une femme de quatre-vingt onze ans, Mme. Aaron Warner, de Williamburg, Massachusetts, a filé 40 pièces de lainage et tricoté 75 paires de bas de laine, et 20 paires de bas de coton à la main pendant la durée de l'année dernière. Cette bonne vieille dit qu'elle mourrait si elle cessait de travailler, et que sa santé est due à la constance de ses occupations de ménage. Elle a été rarement indisposée, et ce qui la tourmentait le plus, dans ces cas rares, c'était l'obligation de suspendre son travail.—(*Le Canadien.*)

Feux de cheminées

Lorsqu'on s'aperçoit que le feu a pris dans un tuyau de cheminée, on doit étendre sur lâtre le bois allumé ainsi que la braisè, et y jeter, le plus également possible, trois ou quatre poignées de souffre que l'on aura réduit en poudre fine, ou plutôt de la fleur de souffre qu'on n'a pas besoin de pulvériser. On bouche immédiatement le devant de la cheminée avec un drap mouillé mis en double, qu'on a soin d'appliquer exactement tout autour de la cheminée et de maintenir avec les mains.

On verra le feu s'éteindre immédiatement ; car d'une part, le souffre en s'enflammant absorbe l'oxigène de l'air, absolument nécessaire à la combustion ; d'un autre côté, l'acide sulfureux, que dégage abondamment le souffre qui brûle, a la propriété d'éteindre la flamme.

ANNONCES.



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865.

AVIS est par le présent donné, qu'environ 52,000 arpents de terres, dans les Townships JERSEY et RIXBOROUGH, Comté de Beauce, B.-C., et WATFORD dans le Comté de Dorchester, B.-C., seront mises en vente le et après le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'agent local, ANDREW ROSS, Ecr., FRAMPTON, B.-C.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

1er février 1865



Département des terres de la Couronne

Québec, 16 Janvier 1865.

AVIS est par le présent donné qu'environ 53,000 acres de terre, dans les Township ASHBURTON et LEVERRIER, Comté de L'Islet, B.-C., seront offerts en vente le et après le QUINZE FEVRIER prochain.

Pour de plus amples informations, s'adresser à STANISLAS DRAPEAU, Ecr., à ST. JEAN PORT JOLI, B.-C.

ANDREW RUSSELL,

Assistant Commissaire.

1er février 1865.

LIBRAIRIE A STE. ANNE.

VOIR L'ANNONCE à la troisième et quatrième page.

LE FOYER CANADIEN

Le *Foyer Canadien* qui devait paraître le 15 de janvier dernier, ne sortira que vers le commencement de ce mois; les directeurs ayant résolu d'offrir à chacun de leurs abonnés dans leur prochaine livraison le portrait de leur ex-président, le regretté M. FENLAND, accompagné d'une notice biographique sur cet homme distingué.

1er février 1865.

LE CANADIEN.

Que ceux qui désirent profiter de la prime offerte par MM. les Propriétaires du *Canadien*, dans le dernier numéro de la *Gazette des Campagnes*, s'empresent de souscrire à cet intéressant journal, ou payer leurs arriérages, avant le 15 mars prochain.

LA REVUE CANADIENNE

ET
L'ECHO
DU

CABINET DE LECTURE PAROISSIALE.

LES personnes qui désirent s'abonner à la *Revue Canadienne*, ou payer leur abonnement, pourront le faire en s'adressant à Firmin H. Proulx, au Bureau de la *Gazette des Campagnes*, Ste. Anne de la Pocatière.

Le prix de l'abonnement est de \$1 par six mois, et payable d'avance.

L'Echo, revue religieuse, scientifique, historique, littéraire et artistique, paraît le 1er et le 15 de chaque mois. L'abonnement est d'une piastre par année. On peut s'abonner en s'adressant à F. H. Proulx, à Ste. Anne de la Pocatière.

Tout abonné à *L'Echo* du Cabinet de Lecture paroissial de Montréal, qui d'ici au 1er février 1865, aura payé son abonnement pour 1865 et les arriérages, recevra avec le 3ème numéro de *L'Echo*, 1865, un MAGNIFIQUE PORTRAIT en taille douce d'un personnage historique du Canada.

Il en recevra un second avec le numéro 15 avril, et un troisième avec le numéro du 15 août.

Tout nouvel abonné qui aura payé son abonnement au 1er février, recevra les mêmes portraits aux mêmes époques ci-dessus.

Enfin, si le chiffre des abonnements payés s'élève, au 1er novembre 1865 au-dessus de 1500, tous nos abonnés qui, à cette époque auront rempli la condition ci-dessus, recevront un quatrième portrait avec le dernier numéro de l'année, c'est-à-dire le 15 décembre 1865.



DÉPARTEMENT
DES

TERRES DE LA COURONNE.

Branche des Pêcheries,

Québec, 10 novembre 1864.

ON attire par la présente l'attention de toutes les parties intéressées à la 27e section du chapitre 62 des Statuts Révisés du Canada en vertu de laquelle il est défendu à toute personne de PRENDRE ou TUER aucune espèce de TRUITE ou "LUNGE" EN AUCUNE MANIÈRE quelconque entre le 20 jour d'Octobre et le 1er jour de Février de chaque année dans le Bas-Canada.

Toute personne enfreignant cette clause de la loi des pêcheries se rend passible d'une amende de pas moins de \$8 ni plus de \$20, outre les frais, ou à défaut de paiement est sujette à un emprisonnement d'un à six mois.

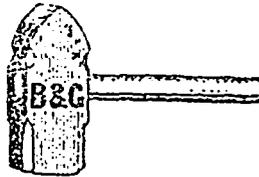
Les plaignants recevront la moitié des amendes imposées et seront payés pour les frais et présence comme témoins.

Les officiers des Pêcheries ont reçu ordre de mettre la loi strictement en force.

A. CAMPBELL,

Com. des Terres de la Couronne.

1er Décembre 1864.



MM. BÉLANGER & GARIÉPY

ONT l'honneur d'annoncer au public, et aux membres du Clergé en particulier, qu'ayant agrandi de beaucoup, leur établissement, ils ont en même temps importé, et reçoivent chaque jour d'Europe quantité d'objets nouveaux dans leur branche de commerce consistant en Services de table en argent—Contellerie de Rodgers—Ustensils de ménage—Quincaillerie de toute sorte, etc., etc.

Un nouveau choix de Lustres à Gaz, à l'huile de Charbon, particulièrement pour l'usage et l'ornement des Eglises.

Ces Messieurs ayant pris des arrangements exprès avec les principales maisons de commerce d'Angleterre, offrent d'importer à commission toute commande qu'on voudra bien leur confier et cela sous un très-court délai.

Les Cultivateurs trouveront chez eux les ferrures dont ils ont besoin, et tous les instruments nécessaires à leurs travaux.

Québec 94, rue la fabriquo, à l'enseigne du Gros Marteau.

DEMANDE AU PARLEMENT.

UNE demande sera faite au Parlement Provincial à sa prochaine Session, pour diviser la municipalité de Percé et en ériger une nouvelle depuis la terre de François Couture à la Seigneurie de la Grande Rivière, Comté de Gaspé.

20 décembre 1864.

Marchandises Nouvelles

Venant d'être reçues, et à vendre par les Soussignés:

CHAPEAUX de Feutre pour messieurs, — Chapeaux de Drap — Gilets de laine au tricot — Souliers de Feutre — Gants d'automne et d'hiver — Mitaines — Tapis de Feutre, Tapis de Table.

Draps d'automne et d'hiver

DRAP DE MOSCOU — de Castor — de Pilote — de Molleton — Double foulé.

Casimirs, Tweeds, etc

CASIMIRS de Fantaisie — Tweeds d'Écosse — Tweeds et étoffes de manufactures canadiennes, etc. — Nouvelles Cravattes et Echarpes pour messieurs, etc.

Nouvelles étoffes à Robes, etc

ÉTOFFES A ROBES—Nouveaux Plaidés — Cobourgs Mérimos — Étoffes pour Mantilles—Echarpes de Laine, etc.

Couvertures de Laine, Flanelles, etc

COUVERTURES DE LAINE — Couvertures de Coton — Matelas — Flanelles — Carisets — Serges — Flanelles de Fantaisie.

HABITS d'automne et d'hiver — Pantalons d'hiver — Pantalons — Vestes — Chemises de Laine de fantaisie.

A. HAMEL et FRÈRES.

15 Nov. 1864. Québec, Rue Sous-le-Fort.

LEPAGE, LEMOINE & C^{IE}

MARCHANDS A COMMISSION

ET

AGENTS GÉNÉRAUX,

17, Rue St. Jacques, Basse-Ville

QUEBEC.

ONT constamment en mains et à vendre en gros:

FLEUR, LARD, BŒUF, JAMBONS,

BEURRE, SAINDOUX, FROMAGE,

SAVON, THÉ, TABAC,

VINS et LIQUEURS DE TOUTE SORTE

HYDROPULTE,

etc., etc., etc., etc.

AUSSI:

HUILE DE CHARBON,

en Baril ou Canistres de cinq gallons.

15 décembre 1864.

CHEMIN DE FER DU GRAND TRONC
District de Québec.

De la Pointe à la Rivière-du-Loup.

STATIONS.	Aller.	Retour.
POINTE LEVI	10-00 AM	3-55 P M
Hallow	10-10	3-45
Chaudière Junction	10-30	3-22
St Jean Chrysostôme	10-43	3-07
St Henri	11-00	2-50
St Charles	11-26	2-25
St Michel	11-45	1-50
St Valier	11-58	1-37
St François ou Berthier	12-15	1-18
St Pierre	12-30	1-05
ST THOMAS	12-48	12-48
Cap St Ignace	1-10	12-08
L'ISLET	1-33	11-16
	1-50	11-31
Trois Saumons	2-03	11-21
St Jean Port Joli	2-20	11-04
St Roch	2-46	10-38
STE ANNE	3-09	10-15
Rivière Ouelle	3-29	9-56
St Denis	3-46	9-39
ST PASCAL	4-03	9-22
Ste Hélène	4-23	9-02
St Alexandre	4-43	8-39
RIVIERE-DU-LOUP	5-23 P M	8-00 AM

De la Pointe-Lévi à Richmond.

STATIONS.	Malle	Mixte
Pointe Lévi	7-30 PM	9-45 AM
Chaudière Junction	8-10	10-30
Chaudière	8-15	10-35
Craig's Road	8-40	11-05
Black-River	9-00	11-30
Methot's Mills	9-35	12-15 P M
Lyster	10-05	12-50
Bécancour	10-20	1-10
		1-25
Somerset	10-50	2-00
Stanford	11-15	2-30
Arthabaska	11-50	3-15
Warwick	12-20 AM	3-55
Danville	1-00	4-45
Richmond	1-40	5-45
Richmond	2-15 AM	10-00 AM
Danville	2-55	11-00
Warwick	3-30	11-55
Arthabaska	4-00	12-35 P M
Stanford	4-35	1-20
Somerset	5-00	2-00
Bécancour	5-30	2-40
		2-55
Lyster	5-45	3-15
Méthot's Mills	6-15	3-55
Black River	6-50	4-35
Craig's Road	7-10	4-55
Chaudière	7-30	5-20
Chaudière Junction	7-35	5-25
Pointe Lévi	8-05	6-00

C. J. BRYDGES,
Directeur-Gérant.

A. S. MACBEAN,
Surintendant local.

F. A. ST. LAURENT
IMPORTATEUR DE QUINCAILLERIE

FRANÇAISE, ANGLAISE, ALLEMANDE
ET AMERICAINE.

No. 15, Rue des Fossés, No. 15,
ST. ROCH—QUÉBEC.



F. A. St. L. a constamment en
mains :

Ferronneries de tous genres — Ferrures
de maisons — Outils pour les ouvriers —
Glaces de miroirs — Couleurs sèches et à
l'huile — Vitres — Mastic — Huile pour pein-
ture — Pinceaux — Brosses — Fer-blanc — Tôle
— Fusils — Pistols — Poudre — Plomb —
Capsules, etc.

Les Cultivateurs trouveront aussi à ce
magasin un assortiment complet d'instru-
ments pour l'agriculture.

A vendre en gros et en détail.

ENSEIGNE DU GRAND SAUVAGE

E. BAZARETTI,
MARCHAND DE TABAC

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch,
QUÉBEC,

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en
bois, Calumets, Tabatières, Pipes et
imitation d'écume de mer, Sacs à tabac en
loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac
Allumettes, etc.

Il a aussi un grand assortiment de Ta-
bacs de première qualité, en feuilles, en
torquettes, et à priser. Pour argent com-
ptant seulement. En gros et en détail.

J. B. C. HEBERT,
Notaire et Agent,

TIENT son Bureau, à QUÉBEC, No. 18
rue STE. FAMILLE (Côte de Léry),
Haute-Ville.

N. GAUTHIER,
NOTAIRE,

TIENT son Bureau à MONTMAGNY,
près de l'Eglise.

J. P. GENDRON,
Marchand-Horloger,

No. 9, Rue St. Jean, Québec,
INFORME le public que les MONTRES
et BIJOUX qui lui seront confiés pour
être réparés seront mis dans un coffre en
fer à l'épreuve du feu.

ED. GINGRAS & Co.,
(CI-DEVANT Ed. GINGRAS)

FABRIQUANTS DE VOITURES

DE
SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.
No. 20, Rue Ste. Ursule, Haute-Ville,
Québec.

Ed. G. et Cie. ont toujours un grand as-
sortiment de voitures d'été et d'hiver.

DEMANDES AU PARLEMENT.

AVIS est par le présent donné qu'une
demande sera faite à la Législature,
lors de sa prochaine session, pour en obte-
nir une loi qui reconnaisse pour les effets
civils la nouvelle paroisse de St. Norbert
de Cap Chat; et afin qu'il soit réglé par la
dite loi que la même paroisse, quoiqu'elle
comprenne dans ses limites une partie du
township de Romieu, appartenant au comté
et district de Rimouski, fera partie, dans
son intégrité, pour toutes les fins civiles,
des comté et district de Gaspé.

15 décembre 1864.

NOTICE is hereby given that applica-
tion will be made to the Provincial
Parliament, at its next session, for an Act
confirming, establishing and recognizing
for all civil purposes the new parish of St.
Norbert of Cap Chat; and further declain-
ing and declaring that the said parish al-
though it comprises in its limits part of the
township of Romieu, actually included in
the county and district of Rimouski, shall
belong in its totality, for all civil purposes,
to the county and district of Gaspé.

15 décembre 1864.

LIBRAIRIE A STE. ANNE

A VENDRE à l'imprimerie de la Ga-
zette des Campagnes, à Ste. Anne de
la Pocatière :

HISTOIRE

DE LA MERE

MARIE DE L'INCARNATION,

Première Supérieure des Ursulines de la
Nouvelle France, ornée de 3 gravures. Par
l'Abbé H. R. Casgrain.—Prix, \$1.75

COURS DE PÉDAGOGIE

OU

PRINCIPES D'EDUCATION,

Par Jean Langevin, Prêtre, Principal de
l'Ecole Normale Laval. Cet ouvrage est
utile non-seulement aux Instituteurs et
Institutrices, mais encore aux membres du
Clergé, aux professeurs de nos maisons
d'éducation, aux inspecteurs, visiteurs et
commissaires d'écoles, à tous les parents
et amis de l'éducation. L'appendice con-
tient un aperçu historique des progrès de
l'instruction dans le Bas-Canada. 425 pages
12mo. Prix du volume relié, \$1.00

GAZETTE DES CAMPAGNES, 2me
et 3me volumes—\$1.00 le volume

Quant au 1er volume, la plupart des nu-
méros étant épuisés, nous allons en faire
un nouveau tirage. Ainsi nous invitons
ceux qui désirent avoir ce volume, d'envo-
yer leur nom au plus tôt, afin que l'on sache
à quoi s'en tenir quant au nombre d'exem-
plaires à tirer—\$1.00 le volume

L. E. Calendrier pour l'année
Publié par M. L. Brousseau 1865

EN VENTE

À LA LIBRAIRIE DE LA

GAZETTE DES CAMPAGNES

L E PETIT ALMANACH du Bas-Canada, 1865—5 sous

N OUVEAU Recueil de Chansons canadiennes et françaises, 360 pages, contenant 550 chansons—Broché, 36 sous; relié, 2 shellings

L E CAP AU DIABLE, légende canadienne, par Charles DeGuisse, M. D.—1 shellings

L E VÉRITABLE PETIT ALBERT, ou secret pour acquérir un trésor, dédié aux classes laborieuses des villes et des campagnes du Bas-Canada, par J. Norbert Duquet, typographe—30 sous

L E SIEGE DE LA ROCHELLE ou le malheur et la conscience, par Madame de Genlis—36 sous

H ISTOIRE DE JEAN DE CALAIS—6 sous

L IVRES D'ÉCOLE: Petit Catéchisme -- Grand Catéchisme — Alphabéth — Nouveau Traité ou Devoir du Chrétien— Histoire abrégée de l'Ancien Testament— Grammaire des Frères, avec exercice— Éléments de la Grammaire française par M. L'Hornond—Abrégé de l'Histoire Sainte, de France et du Canada—Abrégé de l'Histoire du Canada, par F. X. Garneau—Manuscrits—Notions élémentaires de Cosmographie — Psautier de David — Spelling Book, Vocabulaire, etc., etc

P APIER pour les écoles, papier à lettre et à billet réglé et non réglé, papier de deuil, etc., de la meilleure qualité, et au prix de Québec

E NVLOPPES à bon marché de toutes les grandeurs et de toutes les qualités

P LUMES de toutes sortes. Encre noire, rouge et bleue. Ardoises, Crayons, Porte-plumes, Cahiers, Cartes à jouer, Cire à cacheter, Canifs, etc., etc., etc

P RIÈRES: Salutations affectueuses à la Sainte-Vierge—Prière au St. Enfant Jésus—Dévotion au Cœur agonissant de Jésus—Litanies pour demander une solide dévotion envers le Sacré Cœur de Jésus—Union au Cœur de Jésus—Les 15 Mystères du St.-Rosaire—etc., etc

L IVRES DE PRIÈRES: Imitation de Jésus-Christ — L'Ange Conducteur—Journée du Chrétien—Office de la Sainte-Vierge—Formulaire de Prières—Recueil de Prières, etc., etc

L E Chapelet de l'Amour Divin, avec deux autres exercices portant indulgences—6 sous

C HEMIN DE LA CROIX, dédié aux Dames de la Charité—3 sous

R ECUEIL de Prières à l'usage des élèves des pensionnats du Canada—6 sous

P ETIT Office de l'Immaculée Conception de la Très-Sainte Vierge—6 sous

L ES Ursulines de Québec, depuis leur établissement jusqu'à nos jours, en 2 volumes—1er vol. 5s; 2e vol. 3s 9d

V IE d'Adèle Coulombe, religieuse hospitalière de l'Hôtel-Dieu de Montréal, en Canada—Broché, 2s 6d; relié, 3s 9d

L ES Servantes de Dieu en Canada, essai sur l'histoire des communautés religieuses de femmes en cette province—1s 3d

I NSTRUCTIONS chrétiennes pour les jeunes gens, utiles à toutes sortes de personnes, mêlées de plusieurs traits d'histoires et d'exemples édifiants. Avec l'approbation de Sa Grandeur Mgr L'Évêque de Tloa—1s 9d

P ETIT Manuel de l'Apostolat de la Prière, par le R. P. H. Ramière, S. J. Ire édition canadienne, d'après la 4e édition française, avec l'approbation de Mgr l'Évêque de Montréal—Broché, 18 sous; relié, 30 sous

M ANUEL des Congrégations des Saints Anges, à l'usage des jeunes élèves des Collèges et des Couvents, avec approbation de Mgr l'Évêque de Tloa—2s.

L E Mois de Marie au Pied de la Croix, mois de toute l'année et de toute la vie, offert à l'âme pénitente, 4e édition revue et augmentée d'une pensée propre à consoler les âmes affligées—4s 6d

A RCHICONFRÉRIE du Denier de St. Pierre, suivi des instructions sur la manière de gagner les indulgences—8 sous, la douzaine, 3 shellings

P ETIT Manuel du Rosaire-Vivant—6 sous; la douzaine, 2 shellings; le 100, 15 shellings.

D ÉVOTION aux Douleurs de Marie—6 sous

M OIS de St. Joseph—20 sous. Dévotion à St. Joseph—4 sous

La Flore Canadienne ou description de toutes les plantes de forêts, champs, jardins et eaux du Canada, accompagné du vocabulaire des termes techniques et des clefs analytiques, par l'Abbé L. Provancher, ornée de plus de 400 gravures sur bois, 2 vols—Brochés, 10s; reliés, 12s. 6d.

Le Vergor Canadien ou culture raisonnée des fruits qui peuvent réussir dans les vergers et les jardins du Canada, par l'Abbé L. Provancher, 2me édition, augmentée de la culture des atocas et de la vigne—2s.

Traité élémentaire de botanique, par l'Abbé L. Provancher, illustré de plus de 80 gravures sur bois—36 sous.

Considérations sur l'agriculture Canadienne, au point de vue religieux, rationnel et du bien-être matériel—12 sous

Les éléments de l'agriculture, à l'usage de la jeunesse canadienne, par James Smith, professeur d'agriculture au Collège agricole et industriel de Rimouski—30 sous

Le lin, procédés de culture et de préparation—6 sous

Réponses aux programmes de Pédagogie et d'agriculture, pour les diplômés d'école élémentaire et d'école modèle; par M. Jean Langevin, Prêtre—15 sous

Même ouvrage. Deuxième édition, approuvée par le Conseil de l'Instruction publique—30 sous

Questions générales sur l'agriculture, à l'usage des écoles, par A. M. Paquin, M. D.—6 sous; la douzaine, 2s 6d

Nouveau système de comptabilité agricole ou méthode sûre et facile pour bien gérer les administrations d'une ferme, par F. M. F. Ossaye—18 sous.

La chimie appliquée aux arts et métiers, à l'usage de toutes les familles, par P. Hirbet—30 sous

Les mines d'or du Bas-Canada, ou Guide du mineur, etc—15 sous

Le Saguenay en 1851, le passé, le présent et l'avenir du Haut-Saguenay, au point de vue de la Colonisation—15 sous

Maison Rustique du 19e siècle, contenant les meilleures méthodes de culture usitées en France et à l'étranger, etc. 5 volumes reliés—\$12

Cours complet d'agriculture théorique et pratique, ou Dictionnaire raisonné et universel d'agriculture, avec des figures en taille douce, en 16 volumes—\$15.00

Etudes rurales, défenses des intérêts matériels, moraux et religieux des campagnes, par l'abbé Méthivier, membre de l'Institut historique de France—1s. 6d.

Des comices agricoles, et en général des institutions d'agriculture, par Mr. Dapin—30 sous

Traité d'agriculture par Luciel Platt, ancien sous-directeur du jardin-botanique de St.-Pierre-la-Martiniqne—18 sous

La ferme, le camp et la fabrique, récit dédié aux habitants des campagnes—1s 6d

Histoire de l'association agricole, par Eugène Bonne-mère, auteur des Paysans au 19e siècle—30 sous

Guide-manuel du Jardinier, contenant l'art de cultiver et de décorer les jardins, par Raconot Godfroy—30 sous

Le Jardinier pratique ou guide des amateurs dans la culture des plantes utiles et agréables, contenant le jardin potager, le jardin fruitier, le jardin d'agrément; un précis de la conduite des serres, les moyens de guérir les maladies et de détruire les insectes nuisibles: précédés des notions préliminaires sur le sol, les engrais, les amendements, etc., et suivi d'un vocabulaire explicatif des principaux termes de botanique, avec un grand nombre de planches, un chapitre sur la composition des jardins avec figures; puis d'un traité sur l'éducation des abeilles, par E. Hocquart—3s. 9d.

Cours d'arboriculture, élémentaire et pratique, par Célestin Vigneron, élève de Du Breuil, etc—36 sous.

☞ Pour les autres publications agricoles, voir l'annonce du 1er novembre dernier.